

3 Hameaux Infos

Lettre d'informations N°5 / Février 2014



Ce nouveau 3 Hameaux infos sera principalement consacré aux Elections Municipales des 23 et 30 mars prochains, pour lesquelles le mode de scrutin va être considérablement modifié. Comme toutes les communes de plus de 1000 habitants, Villevaudé est concerné par ce changement.

Élections → PRINCIPAUX POINTS DE LA RÉFORME

► Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste bloquée : **vous ne pouvez plus ajouter ni retirer de noms. Le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.**

► Vous élirez également 2 conseillers communautaires (+ un suppléant) qui représenteront la commune au sein de la Communauté de Communes « Plaines et Monts de France ».

Vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats (la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires). Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

► Impossibilité de voter pour une personne non candidate.

► **Lors des élections de mars 2014, vous devrez vous présenter pour voter IMPÉRATIVEMENT avec une**

pièce d'identité et votre carte d'électeur ou seulement avec une pièce d'identité.

- Pièces d'identité acceptées pour voter :
- Carte Nationale d'Identité, Passeport ou Permis de Conduire
 - Titre de séjour pour les ressortissants Européens
 - Carte vitale avec photo
 - Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF
 - Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État
 - Livret de circulation délivré par le Préfet
 - Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo

Pour les autres documents se reporter au site officiel : Service-Public.fr

Le vote par procuration :

Les personnes absentes le jour du scrutin (vacances, obligations professionnelles, formation, état de santé, etc.) peuvent voter par procuration.



La personne qui donne procuration (**le mandant**) désigne librement la personne qui votera à sa place (**le mandataire**). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France.

Vous pouvez désormais remplir votre demande sur internet en utilisant le Cerfa disponible en ligne.

Une fois ce document correctement complété, le mandant doit se présenter en personne au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

La demande sera ensuite transmise à la mairie de Villevaudé.

Le **mandataire** ne reçoit aucun document. C'est le **mandant** qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place. Le jour du scrutin, le **mandataire** se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du **mandant**, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Vous pouvez faire une procuration pour un ou les deux tours des élections.

“ Le courage n'est pas l'absence de peur mais la capacité de la vaincre. ”
Nelson Mandela



Associations

ASSOCIATION LOISIRS JEUNES

Pas moins de 220 joueurs à la 20ème édition du loto organisée à la salle des Merisiers, samedi 25 janvier 2014, par l'association Loisirs Jeunes de Villevaudé.

Petits et grands étaient donc très concentrés à l'énoncé des numéros tirés par de petites mains innocentes qui se sont succédées sur la grande scène pour le tirage des numéros tout au long des 15 parties en une, deux lignes ou carton plein. Et le suspense flottait parfois dans la salle quand il a fallu départager par tirage au sort quelques gagnants d'une même partie. Délicate attention, le perdant repartait avec un lot de consolation. Les lots ont tous été achetés par l'association et le bénéfice de la soirée servira à financer ses prochaines activités en faveur des jeunes, dont le loto de l'an prochain.

Pour achever le week-end nous avons, dimanche après midi, enchaîné sur la zumba... zumba kids, zumba burlesque, dont les rythmes endiablés ont rempli pour la deuxième journée consécutive la salle des merisiers.

Un grand merci à Irchad et Sissi, de l'association Latin Event de Noisy le Grand et merci à nos adhérentes pour leur sourire et leur participation.

Yvette GODEFROY
Présidente de l'ALJ



► Audric gagnant d'un gros lot

► L'après-midi zumba



Culture

BIBLIOTHÈQUE DE LA ROSERAIE

L'exposition « de Villevaudé à Paris » a débuté en octobre 2013 à la bibliothèque de la Roseraie. Depuis le 8 février 2014, de nouveaux panneaux sur les fontaines, les puits, les lavoirs, la Dhuis, l'Ourcq et l'alimentation en eau du village, sont venus enrichir l'exposition.

A la frise du temps qui court sur les murs de la bibliothèque pour retracer l'histoire du village depuis l'an 1000 à nos jours, se superpose désormais celle de Paris.

Après le concours de dessins, un autre concours est lancé. Il s'agit de photographier le village et la date limite de dépôt des clichés (18x24) est fixée au 31 mai. En outre, la bibliothèque organise une sortie au musée de l'Amtuir (Association pour le musée des transports urbains, interurbains et ruraux) de Chelles. Tous les renseignements sont en bibliothèque.

► Dessin de Lyliane Blanadet



► Frise du temps avec en haut celle de Paris



- **Publication :** Mairie
27 rue Charles de Gaulle
Montjay-la-Tour - 77410 Villevaudé
Tél : 01 60 26 20 19 - Fax : 01 60 26 51 08
- **Rédaction :** Service Communication
- **Conception et réalisation :**
Studio V.GRAPH - VERGEAT Vincent
15 rue des Charmes - 77181 Courtry
Tél : 06 26 35 72 77
- **Photos :** Service Communication
- **Impression :** Solutions Graphiques
25 rue Jean Jaurès - 77410 Claye-Souilly
Tél : 01 60 26 01 46
- **Dépôt légal :** 1^{er} trimestre 2014